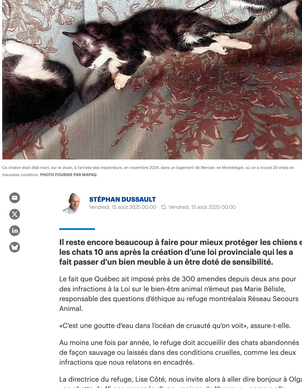
Chienne de vie pour ces animaux de compagnie



Ce chaton était déjà mort, sur le divan, à l'arrivée des inspecteurs, en novembre 2024, dans un logement de Mercier, en Montérégie, où on a trouvé 29 chats en mauvaise condition. PHOTO FOURNIE PAR MAPAQ

STÉPHAN DUSSAULT
Vendredi, 15 août 2025 00:00 | Vendredi, 15 août 2025 00:00

Il reste encore beaucoup à faire pour mieux protéger les chiens et les chats 10 ans après la création d'une loi provinciale qui les a fait passer d'un bien meuble à un être doté de sensibilité.

Le fait que Québec ait imposé près de 300 amendes depuis deux ans pour des infractions à la Loi sur le bien-être animal n'émeut pas Marie Bélisle, responsable des questions d'éthique au refuge montréalais Réseau Secours Animal.

«C'est une goutte d'eau dans l'océan de cruauté qu'on voit», assure-t-elle.

Au moins une fois par année, le refuge doit accueillir des chats abandonnés de façon sauvage ou laissés dans des conditions cruelles, comme les deux infractions que nous relatons en encadrés.

La directrice du refuge, Lise Côté, nous invite alors à aller dire bonjour à Olga, une chatte de 15 ans rescapée d'une «maison de l'horreur», comme elle l'appelle, il y a quatre ans, à qui on est incapable de trouver un foyer.



Olga, chatte de 15 ans rescapée d'une «maison de l'horreur» en 2021, qui vit toujours au refuge montréalais Réseau Secours Animal. PHOTO STÉPHAN DUSSAULT

La chatte, en plus de son âge, est diabétique et dépendante affective de ses colocataires, dont on ne veut pas la séparer.

Bref, elle risque de terminer ses jours là.

Pas évident

Qui sont ces tortionnaires de bêtes?

«Des gens avec des problèmes de santé mentale ou des gens qui considèrent les chats comme des meubles et qui devraient plutôt s'acheter un toutou à piles», répond Lise Côté.



Lise Côté, responsable du refuge montréalais Réseau Secours Animal PHOTO D'ARCHIVES, STÉPHAN DUSSAULT

Justement, la loi québécoise a bien changé il y a 10 ans. Désormais, les animaux ne sont plus considérés comme des biens meubles, mais comme des êtres doués de sensibilité.

«Mais la loi est difficile à faire appliquer. On ne peut pas faire témoigner des chats, et il manque d'inspecteurs pour répondre au grand nombre de plaintes», estime Marie Bélisle.

Parmi les points positifs de la loi, notons l'interdiction de plusieurs soins esthétiques, dont le dégriffage et la coupe d'oreilles ou de queue, ainsi que la fin de la vente d'animaux dans les animaleries.

Les cas d'abandon restent toutefois nombreux, éparpillés durant toute l'année et pas limités au 1er juillet. Ajoutons à cela la hausse des coûts de stérilisation, qui rebutent plusieurs propriétaires, et vous vous retrouvez avec bien des chats à la rue qui se reproduisent et qui occupent 80% des 180 places de ce refuge.

–Avec Charles Mathieu

BEAUCOUP DE PROBLÈMES EN 2 ANS

Nombre d'amendes : **292**

Total d'amendes : **764 000$**

Sources: Données tirées du site web du MAPAQ. Contraventions à la loi sur le bien-être animal de juin 2023 à juin 2025.

TOP 5 DES CONTREVENANTS

Contrevenant	Lieu des infractions	Nombre d'amendes
1. Carolyne Bourdon	Crabtree	7 (15 250$)
2. Diane Fournier	Sainte-Julie	6 (12 000$)
3. Lucie St-Pierre	Saint-Honoré-de-Shenley	6 (10 500$)
4. Karine Gaudreault et le Chenil du Sportif	Les Éboulements	4 (17 500$)
5. Gilbert Landry	Pointe-à-la-Croix	4 (10 000$)
5. Craig Richard	Hemmingford	4 (10 000$)

Sources: Données tirées du site web du MAPAQ. Contraventions à la loi sur le bien-être animal de juin 2023 à juin 2025.

ELLE ABANDONNE 23 CHATS

Quand les inspecteurs entrent dans le logement de Mont-Joli, le 3 octobre 2024, Nathalie Dubé n'y réside plus. Elle s'est poussée en abandonnant là 23 chats sans nourriture. L'odeur est insupportable. Dans certaines pièces, on voit à peine le carrelage, qui est plein d'excréments et de traces d'urine.

Les quatre litières des 23 chats étaient remplies, de sorte qu'ils étaient condamnés à faire leurs besoins directement sur le sol du logement de Nathalie Dubé. PHOTO FOURNIE PAR MAPAQ

Les vétérinaires qui s'occupent des bêtes après la saisie des animaux constatent entre autres une infestation de puces et des infections aux poumons et aux yeux.





Œil infecté d'un des 23 chats recueillis dans le logement de Nathalie Dubé. PHOTO FOURNIE PAR MAPAQ

«L'état de l'ensemble des animaux démontre que les soins de base n'étaient pas apportés», concluent les médecins.



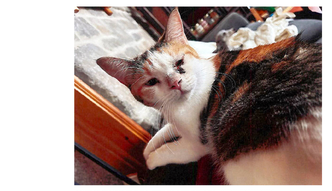
La plupart des 23 chats étaient très sales, le plancher du logement de Nathalie Dubé étant plein d'urine et d'excréments. PHOTO FOURNIE PAR MAPAQ

C'était au moins la troisième visite en cinq mois du MAPAQ dans le logement. À la seconde, un des inspecteurs précise être incapable de monter à l'étage, «car l'air est trop irritant».

La femme est condamnée à une amende de 3500$ le 8 mai pour sa négligence.

UN CHAT MORT SUR LE DIVAN

Le logement de James Douglas Robb, situé sur le boulevard Salaberry, à Mercier, a été le théâtre d'une scène hors du commun le 20 novembre 2024. On y a retrouvé 29 chats, dont sept chatons de moins de 6 mois, et un chien, dans un état lamentable. La lecture du rapport d'inspection donne froid dans le dos.



La plupart des chats étaient mal en point, comme celui-ci avec un œil infecté. PHOTO FOURNIE PAR MAPAQ

«Dans le salon je vois sept chatons sans réaction qui ne semblent pas avoir d'énergie sur le divan, note un inspecteur. Leurs ossatures sont apparentes, leurs têtes et leurs oreilles semblent disproportionnées par rapport à leurs corps, puis certains ont des sécrétions purulentes au nez et aux yeux. Le cadavre d'un chaton se trouve sur le divan parmi eux. […] Un chat tigré gris est très amorphe et refuse de se lever sans aide.»

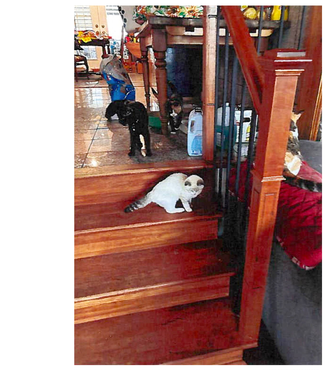


Ce chaton était déjà mort, sur le divan, à l'arrivée des inspecteurs, en novembre 2024, dans un logement de Mercier, en Montérégie, où on a trouvé 29 chats en mauvaise condition. PHOTO FOURNIE PAR MAPAQ

Le vétérinaire estime que le chaton est probablement mort de faim. Âgé de 5 semaines, il pesait 170 g, alors que son poids normal aurait dû être de 500 g.

James Douglas Robb ne réagit pas quand un inspecteur lui mentionne que plusieurs chats nécessitent des soins urgents. C'est à ce moment qu'on effectue la saisie pour la prise en charge.

Un des chats a dû être euthanasié étant donné l'impossibilité de le sauver.



Vue générale du logement de James Douglas Robb, où se trouvait 29 chats, dont un mort, et un chien. PHOTO FOURNIE PAR MAPAQ

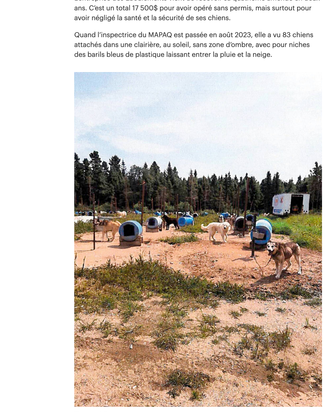
Robb a été condamné à 3500$ d'amende le 25 avril dernier.

LE CHENIL QUI N'A RIEN COMPRIS

Sur le site du Chenil du Sportif, qui propose des sorties en traîneaux à chiens dans Charlevoix, on écrivait: «Ici, les adeptes de traîneaux à chiens s'en donnent à cœur joie.» De toute évidence, on ne peut pas en dire autant des chiens.

L'entreprise des Éboulements vient de recevoir sa quatrième amende en deux ans. C'est un total 17 500$ pour avoir opéré sans permis, mais surtout pour avoir négligé la santé et la sécurité de ses chiens.

Quand l'inspectrice du MAPAQ est passée en août 2023, elle a vu 83 chiens attachés dans une clairière, au soleil, sans zone d'ombre, avec pour niches des barils bleus de plastique laissant entrer la pluie et la neige.



83 chiens sont attachés dans une clairière, au soleil, sans zone d'ombre, avec pour niches des barils bleus de plastique laissant entrer la pluie et la neige. PHOTO FOURNIE PAR MAPAQ

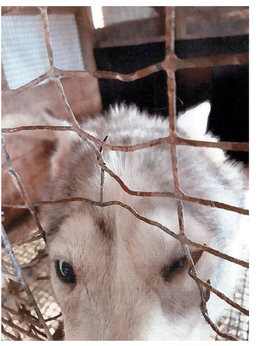
«Lors de l'inspection, ils halètent tous», précisent les inspectrices dans leur rapport. Plusieurs ne possèdent pas de dispositif empêchant la chaîne de s'enrouler, ce qui fait que des chiens ne peuvent plus atteindre leur niche ou leur gamelle d'eau et de nourriture.





«Lors de l'inspection, ils halètent tous», précisent les inspectrices du MAPAQ dans leur rapport. **PHOTO FOURNIE PAR MAPAQ**

Plus loin, les cages des chiots sont rouillées et trouées, avec des broches piquantes pouvant les blesser.



Les cages des chiots sont rouillées et trouées, avec des broches piquantes pouvant les blesser. **PHOTO FOURNIE PAR MAPAQ**

Ces problèmes de sécurité des niches ont pourtant été relevés lors de visites d'inspection en 2018, en 2019 et plus tôt en 2023.